

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2021 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE (à partir de la question n°5), Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Myriam AGUILA (à partir de la question n°4), Julien RIBES, Solène PELLE.

Procurations : Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA.

Absents : Mmes Marie-Josée GOTH et Laure GIMENO – MM. Julien PUJOL et Olivier MONROS

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Le quorum est atteint avec 16 présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 8 Mars 2021 qui est adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et propose de rajouter les questions suivantes :

- 17) Motion de soutien Collectif « Marc Bloch »
- 18) Gel des récoltes agricoles des 7 à 8 avril 2021

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2021-03-23-09 du 23 Mars 2021 validant la proposition du Cabinet Gasquez, d'un montant de 3 850.00 € HT, pour les opérations cadastrales nécessaires au permis d'aménager, division parcellaire et intégration au domaine public des voiries du projet de création de l'espace maison médicale et du parking sur le terrain des Buissonnets.

N° AD-2021-03-23-10 du 23 Février 2021 validant la proposition de la Société EGSOL Sud, d'un montant de 3 845.00 € HT, pour les études de sol nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement de l'espace de la Maison Médicale sur le terrain des Buissonnets.

N° AD-2021-03-23-11 du 23 Mars 2021 validant la proposition de la Société Néovia Solutions, d'un montant de 7 160.00 € HT, pour la réfection des chemins ruraux programme 2021.

N° AD-2021-03-23-12 du 23 Mars 2021 validant la proposition de la Société Néovia Solutions, d'un montant de 10 740.00 € HT, pour la réfection des chemins communaux programme 2021.

N° AD-2021-03-23-13 du 23 Mars 2021 validant la proposition de la Société CABANEL TP, d'un montant de 5 750.00 € HT, pour la réfection des chemins ruraux programme 2021.

N° AD-2021-03-26-14 du 26 Mars 2021 validant la proposition de la Société PELENC Languedoc Roussillon, d'un montant de 2 767.70 € HT, pour la fourniture d'une tondeuse électrique.

DELIBERATIONS

I – Comptes administratifs 2020 :

a) Service Enfance Jeunesse : D-2021-04-12-01a

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement réalisées en 2020 pour le budget annexe du Service Enfance Jeunesse de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Monsieur MAFFRE, Trésorier de Capestang.

Il se présente comme suit :

C/	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		646 901,00	591 240,33	638 207,00
023	Virement à la section d'investissement)			
BP REEL SOUS TOTAL		646 901,00	591 240,33	638 207,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	149 195,00	117 317,92	148 875,00
60	Achats et variations de stocks	83 700,00	27 755,04	63 025,00
6042	Achat de prestations de services	58 300,00	6 113,34	10 000,00
	<i>Repas cantine scolaire</i>	<i>45 000,00</i>		
	<i>Repas cantine alsh</i>	<i>3 000,00</i>		
	<i>Sorties ALSH -</i>	<i>2 100,00</i>	<i>1 675,80</i>	<i>2 300,00</i>
	<i>Régie d'avances Servoce Jeunesse</i>	<i>3 000,00</i>	<i>2 186,70</i>	<i>2 500,00</i>
	<i>Séjours salle jeunes</i>	<i>3 000,00</i>		<i>2 000,00</i>
	<i>Logiciels (paramétrage - formations)</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 050,84</i>	<i>1 200,00</i>
	<i>Cie des Jeux</i>	<i>500,00</i>		<i>500,00</i>
	<i>Divers</i>	<i>500,00</i>	<i>1 200,00</i>	<i>1 500,00</i>
60611	Eau et assainissement	3 250,00	2 283,00	2 550,00
60612	Energie - électricité	5 610,00	6 691,00	7 270,00
60613	Chauffage urbain	5 150,00	5 246,79	5 400,00
60621	Combustibles	5 600,00	404,20	4 000,00
60622	Carburants	500,00	-	500,00
	<i>Régies avances</i>	<i>500,00</i>		<i>500,00</i>
	<i>Conso carburants</i>	<i>500,00</i>	<i>500,00</i>	<i>500,00</i>
60623	Alimentation	6 500,00	3 374,39	6 200,00
	<i>Divers alim alsh</i>	<i>1 200,00</i>	<i>219,82</i>	<i>1 200,00</i>
	<i>Régie d'avances ALSH</i>	<i>1 800,00</i>	<i>1 077,92</i>	<i>1 500,00</i>
	<i>Pain cantine</i>	<i>3 500,00</i>	<i>2 076,65</i>	<i>3 500,00</i>
60631	Fournitures d'entretien	1 370,00	2 017,99	1 850,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 850,00	2 451,17	2 600,00
6064	Fournitures administratives	835,00	153,52	555,00
	Fournitures administratives		120,80	
6067	Fournitures scolaires	16 500,00	16 493,95	19 500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 900,00	1 652,56	2 100,00
	<i>Pharmacie/Piles/Clefs/Cultura/Gaz/Divers</i>	<i>1 900,00</i>	<i>1 652,56</i>	<i>2 100,00</i>
61	Autres charges externes	12 680,00	47 179,34	78 800,00
611	Contrat de prestation de service		36 876,05	48 500,00
6132	Locations immobilières (régie avances)	2 000,00	1 754,00	2 000,00
6135	Locations mobilières	6 300,00	5 523,20	6 150,00
	<i>Imprimantes/Copieurs</i>	<i>5 100,00</i>	<i>4 723,20</i>	<i>4 950,00</i>
	<i>Séjours</i>	<i>1 200,00</i>	<i>800,00</i>	<i>1 200,00</i>

61551	Matériel roulant			
6156	Maintenance	4 380,00	3 026,09	3 600,00
	<i>Copieurs</i>	2 850,00	1 498,88	2 050,00
	<i>Abelium</i>	1 530,00	1 527,21	1 550,00
616	Primes d'assurances	18 550,00	18 550,00	18 550,00
	<i>Personnel</i>	9 000,00	9 000,00	9 000,00
	<i>Flotte autos</i>	2 200,00	2 200,00	2 200,00
	<i>Multirisque commune (Bâtiments)</i>	7 350,00	7 350,00	7 350,00
62	Autres services extérieurs	52 815,00	42 383,54	7 050,00
6247	Transports collectifs	2 500,00	250,00	2 500,00
6261	Frais d'affranchissement	220,00	150,00	220,00
6262	Frais de télécommunications	3 680,00	3 564,19	3 630,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	121,68	700,00
	<i>Régie avances ALSH (achats CB)</i>	700,00	121,68	
62871	Remb. de frais à la collect. de rattachem	49 615,00	42 011,86	47 125,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIM.	488 380,00	466 775,91	480 640,00
6215	Personnel affecté par collec. rattach	13 340,00	13 338,75	12 050,00
63	Impôts, Taxes et Versements assimilés	9 750,00	8 004,60	9 146,00
6331	Versement de transport	1 660,00	1 436,08	1 573,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 660,00	1 436,06	1 573,00
6333	Particip. employeurs formation prof.	2 000,00	1 500,00	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	4 430,00	3 632,46	4 000,00
64	Charges de personnel	465 290,00	445 432,56	459 444,00
64111	Rémunération principale (Titulaires)	265 000,00	259 723,17	273 333,00
64112	NBI Sup Familial	4 610,00	3 786,45	3 710,00
64118	Autres indemnités	2 080,00	1 630,78	2 500,00
64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	12 000,00	21 072,48	16 000,00
64138	Autres rémunérations	100,00	114,32	146,00
64162	Autres emplois insertion - C Avenir	19 000,00	6 670,99	
64168	Autres emplois d'insertion - CAE	30 700,00	30 593,07	35 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	44 500,00	43 404,64	46 136,00

6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	84 100,00	76 030,83	80 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 200,00	2 405,83	2 619,00
65	Autres charges de gestion courante	8 826,00	6 827,80	8 192,00
654	Perte sur créances irrécouvrables			
6574	Subventions	8 826,00	6 826,00	8 192,00
	<i>Dotations annuelles Ecoles OCCE</i>	<i>6 826,00</i>	<i>6 826,00</i>	<i>6 192,00</i>
	<i>Classe à thème</i>	<i>2 000,00</i>		<i>2 000,00</i>
65888	Autres		1,80	
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	318,70	500,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		646 901,00	591 240,33	638 207,00
002	Résultats d'exploitation N-1	-	-	-
SOUS TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		646 901,00	591 240,33	638 207,00
74748	PARTICIPATION COMMUNALE	434 690,00	414 659,98	453 926,00
SOUS TOTAL RECETTES REELLES		212 211,00	176 580,35	184 281,00
013	Atténuations de charges	38 000,00	16 523,79	15 800,00
64	Charges de personnel	38 000,00	16 523,79	15 800,00
6419	Remb. sur rémunér personnels	22 000,00	16 523,79	15 800,00
	<i>Remboursements CUI CAE</i>	<i>22 000,00</i>	<i>16 523,79</i>	<i>15 800,00</i>
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prév.	16 000,00		
70	Vente de produits fabriqués	174 211,00	160 055,07	168 481,00
7067	Redev. et droits serv. Périscol.	171 971,00	157 975,07	166 481,00
	<i>Inscriptions</i>			
	<i>Participations familles</i>	<i>69 900,00</i>	<i>62 449,14</i>	<i>73 310,00</i>
	<i>Prestation CAF</i>	<i>22 571,00</i>	<i>17 885,34</i>	<i>15 871,00</i>
	<i>Contrat CAF enfance Jeunesse</i>	<i>79 500,00</i>	<i>77 555,04</i>	<i>77 300,00</i>
	<i>Conseil Déptal Aide financière/enfant</i>		<i>85,55</i>	
70878	Par d'autres redevables	2 240,00	2 080,00	2 000,00
	<i>Activité Musique</i>	<i>2 240,00</i>	<i>2 080,00</i>	<i>2 000,00</i>
74	Dotations, Subv. et Participations	-	-	-
75	Autres produits de gestion courante		1,49	
77	Produits exceptionnels	-	-	-

b) Commune: D-2021-04-12-01b

Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2020 pour le budget de la commune en accord avec le compte de gestion réalisé par Monsieur MAFFRE, Trésorier de Capestang.

Il se présente comme suit :

c/	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 979 830,00	2 174 212,41	2 968 575,00
O23	Virement à la section d'investissement (Ordre)	687 911,00	xxx	709 768,00
DEPENSES DE L'EXERCICE		2 291 919,00	2 174 212,41	2 258 807,00
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	576 223,00	555 566,71	561 810,00
60	Achats et variations de stocks	307 790,00	312 165,88	290 320,00
6042	Achat de prestations de services	38 600,00	26 801,13	30 300,00
60611	Eau et assainissement	33 520,00	40 638,21	30 520,00
60612	Energie - électricité	132 900,00	145 982,06	128 000,00
60613	Chauffage urbain	6 000,00	8 015,63	6 100,00
60621	Combustibles	6 000,00	1 705,60	1 300,00
60622	Carburants	12 500,00	10 153,91	12 000,00
60623	Alimentation	17 200,00	10 311,99	16 700,00
60624	Produits de traitement (stade)	2 000,00	1 271,44	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	11 420,00	16 516,25	15 450,00
60632	Fournitures de petit équipement	26 400,00	26 335,38	26 400,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	1 394,55	1 500,00
60636	Vêtements de travail	5 000,00	3 662,65	5 000,00
6064	Fournitures administratives	8 750,00	12 164,34	9 050,00
6068	Autres matières et fournitures	6 000,00	7 212,74	6 000,00
61	Autres charges externes	171 075,00	160 708,11	180 330,00
611	Contrats de prestations de services		13 417,38	14 000,00
6135	Locations mobilières	14 500,00	15 045,70	14 500,00
61521	Terrains	20 000,00	12 058,74	16 000,00
61522				
1	Bâtiments	5 000,00	561,80	3 000,00
61522				
31	Voiries	2 000,00	-	1 000,00
61523				
2	Voies et réseaux	23 000,00	25 328,43	23 000,00
61551	Matériel roulant	8 700,00	4 586,11	8 500,00
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00	-	1 000,00
6156	Maintenance	25 020,00	22 747,99	26 070,00
6161	Assurances Multirisques	40 500,00	38 232,68	40 000,00
6168	Assurances autres	29 750,00	28 729,28	31 650,00
617	Etudes et recherches	105,00	-	110,00
6188	Autres frais divers	1 500,00	-	1 500,00
62	Autres services extérieurs	81 458,00	66 908,96	75 160,00

6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800,00	731,54	800,00
6226	Honoraires	17 100,00	4 740,93	13 100,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	293,00	1 000,00
6231	Annonces et insertion	1 500,00	2 114,76	1 500,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 500,00	26 473,95	19 000,00
6236	Catalogues et imprimés	4 160,00	4 172,64	4 160,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	-	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 500,00	-	1 500,00
6257	Réceptions	1 500,00	-	1 500,00
6261	Frais d'affranchissement	4 500,00	4 656,40	4 600,00
6262	Frais de télécommunications	21 700,00	20 452,72	20 800,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	2 998,00	2 773,02	3 000,00
62878	A d'autres organismes	200,00	-	200,00
6288	Autres services extérieurs	1 500,00	-	1 500,00
63	Taxes et impôts	15 900,00	15 783,76	16 000,00
63512	Taxes foncières	15 900,00	15 746,00	16 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules		37,76	
O12	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	895 900,00	852 038,79	894 650,00
6218	Autre personnel extérieur	2 500,00	2 160,69	2 500,00
63	Impôts, Taxes et Versements assimilés	17 200,00	13 090,40	15 200,00
6331	Versement de transport	2 600,00	2 577,37	2 600,00
6332	Cotisations versées au FNAL	2 600,00	2 577,50	2 600,00
6333	Participation employeurs formation profession.	4 000,00	1 142,56	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDG	8 000,00	6 792,97	8 000,00
64	Charges de personnel et frais assimilés	876 200,00	836 787,70	876 950,00
64111	Rémunération principale (Titulaires)	517 500,00	502 397,39	520 000,00
64112	NBI - Sup familial	14 000,00	12 674,91	17 000,00
64118	Autres indemnités	10 000,00	7 788,26	6 400,00
64131	Rémunérations autres (Non titulaires)	48 000,00	46 859,34	56 000,00
64138	Autres rémunérations	200,00	24,57	50,00
64162	Emplois avenir	25 000,00	5 798,59	
64168	Autres emplois d'insertion	15 000,00	21 922,71	31 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	85 000,00	89 872,35	90 000,00
6453	Cotisations aux Caisses de Retraites	145 000,00	133 880,50	140 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	4 500,00	3 079,64	3 500,00
6474	Versement aux œuvres sociales	9 000,00	9 920,00	10 000,00
6475	Médecine du Travail, pharmacie	3 000,00	2 569,44	3 000,00
739117				
1	Dégrèvement TF Jeune agriculteur	100,00	95,00	150,00
042-675	Valeurs comptables immob. Cédées (ordre)	-	1 745,37	-
042-6761	Différence positive sur réalisation	-	-	-

65	Autres charges de gestion courante	688 496,00	635 703,84	714 243,00
6531	Indemnités des élus	70 000,00	73 952,50	80 000,00
6532	Frais de mission élus	1 000,00	-	1 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	3 000,00	3 106,07	3 500,00
6535	Formation élus	1 500,00	720,00	1 500,00
6536	Frais de représentation du maire	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Perte sur créances irrécouvrables	500,00	-	500,00
6553	Service incendie	77 738,00	72 737,04	73 319,00
65548	Contrib. Autres organismes	150,00	299,26	300,00
6558	Autres contributions obligatoires	24 116,00	19 848,04	24 916,00
657362	Subvention au CCAS	9 000,00	9 000,00	9 000,00
65736				
3	Subvention budget annexe enf jeunesse	434 690,00	414 659,98	453 926,00
6574	Subventions aux associations locales	64 302,00	39 379,00	63 782,00
	ASSOCIATIONS	53 682,00	33 882,00	53 782,00
	<i>Swing association</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>	<i>1 500,00</i>
	<i>Anciens combattants</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>
	<i>La Barbotine</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>	<i>200,00</i>
	<i>Atlas Musculation</i>	<i>350,00</i>	<i>350,00</i>	<i>350,00</i>
	<i>Diane Lespignanais</i>	<i>650,00</i>	<i>650,00</i>	<i>650,00</i>
	<i>Joyeuse Pétanque</i>	<i>770,00</i>	<i>770,00</i>	<i>770,00</i>
	<i>Club 3ième âge</i>	<i>150,00</i>	<i>150,00</i>	<i>150,00</i>
	<i>Entente VL</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 000,00</i>	<i>8 000,00</i>
	<i>FCLV</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>	<i>7 000,00</i>
	<i>Comité des Fêtes</i>	<i>22 500,00</i>	<i>4 200,00</i>	<i>22 500,00</i>
	<i>Amis de Lespignan</i>	<i>850,00</i>	<i>850,00</i>	<i>850,00</i>
	<i>Ping Pong</i>	<i>800,00</i>	<i>800,00</i>	<i>800,00</i>
	<i>Comité du Jumelage</i>	<i>2 100,00</i>	<i>2 100,00</i>	<i>2 100,00</i>
	<i>Syndicat de la Plaine</i>	<i>3 812,00</i>	<i>3 812,00</i>	<i>3 812,00</i>
	<i>GAAL</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>
	<i>Les Cigalons</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>
	<i>Parents d'Elèves</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>	<i>400,00</i>
	<i>Cheval et Nature</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>
	<i>Yoga Lespignan</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>
	<i>Zeld'Hérault</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>
	<i>Amicale des donateurs de sang</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>	<i>100,00</i>
	<i>Route 66 country</i>			<i>100,00</i>
	<i>Diversival</i>	<i>1 500,00</i>		<i>1 500,00</i>
	DIVERS	10 620,00	5 497,00	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	1,95	500,00
66	Charges financières	128 000,00	126 079,17	83 414,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	1 783,53	1 500,00
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00		
673	Titres annulés	-	1 783,53	
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00		1 500,00
68	Dotations aux amortissements	1 200,00	1 200,00	3 040,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 979 830,00	3 026 751,69	2 968 575,00
OO2	Résultats d'exploitation N-1	269 735,00	269 735,22	294 860,00
RECETTES DE L'EXERCICE		2 710 095,00	2 757 016,47	2 673 715,00
013	Atténuations de charges	75 000,00	53 138,03	37 000,00
64	Charges de personnel	75 000,00	53 138,03	37 000,00
6419	Remb. sur rémunérations personnels	25 000,00	16 879,05	17 000,00
6459	Rembt sur charges Sté Sle et Prévoyance	50 000,00	36 258,98	20 000,00
042 - 722	Transfert entre sections (ordre)	30 000,00	29 093,34	30 000,00
042-7761	<i>Différence positive réalisée transférée en investissement</i>		905,37	
70	Vente de produits fabriqués	97 744,00	88 137,78	100 656,00
70311	Concessions dans les cimetières	10 000,00	1 426,69	10 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public com.	3 259,00	3 351,69	3 351,00
7066	Redevances et droits serv. à caractère social	14 000,00	21 013,29	21 000,00
70688	Autres prestations de services	50,00	30,60	30,00
70848	Aux autres organismes	13 340,00	13 338,75	12 050,00
70872	Par d'autres redevables	49 615,00	42 011,86	47 125,00
70878	Rembt de frais par d'autres redevables	5 600,00	5 600,00	5 600,00
7088	Autres produits d'activités annexes	1 880,00	1 364,90	1 500,00
73	Impôts et taxes	1 814 921,00	1 768 495,05	1 834 260,00
73111	Impôts directs locaux	1 356 259,00	1 347 469,00	1 404 181,00
	<i>Produits des taxes locales TH - TFB - TFNB</i>			
7318	Autres impôts locaux ou assimilés (ex. antr)	3 000,00	1 057,00	1 000,00
73211	Attribution de compensation	109 724,00	109 724,71	109 724,00
	<i>Attrib compensation Domtienne (N-1) versée / trimestre</i>			
73223	FPIC	89 538,00	97 673,00	65 000,00
7336	Droits de place	2 400,00	1 150,50	2 000,00
7351	Taxe sur l'électricité	74 000,00	81 855,25	81 855,00
7381	Taxe additionnelle droits mutation ou taxe pub.	104 000,00	112 280,59	112 000,00
7388	Taxe terrains devenus constructibles	76 000,00	17 285,00	58 500,00
74	Dotations, Subventions et Participations	643 837,00	640 431,85	627 510,00
7411	DGF	306 615,00	306 615,00	308 235,00
74121	Dotation Solidarité Rurale	133 839,00	133 839,00	143 011,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	90 461,00	90 461,00	91 217,00
744	FCTVA (Part du fonctionnement)	1 293,00	1 293,57	204,00
74718	Autres		1 190,14	
74751	GFP de rattachement	19 548,00	13 325,20	25 771,00
7478	Autres organismes	1 814,00	2 305,00	2 300,00
74833	Etat - Contrib. Au titre de la TP			

74834	Etat - Contrib. Au titre des exo de TF	13 707,00	13 721,00	55 272,00
74835	Etat - Contrib. Au titre des exo de TH	70 269,00	70 269,00	
7488	Autres attributions et participations	6 291,00	7 412,94	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante	47 775,00	50 195,25	42 270,00
752	Revenus des immeubles	47 775,00	50 193,10	42 270,00
7588	Autres produits de gestion courante (PAS)		2,15	
76	Produits financiers	18,00	19,30	19,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement	18,00	19,30	19,00
7688	Autres produits financiers			
77	Produits exceptionnels	800,00	126 600,50	2 000,00
773	Mandats annulés sur ex antérieur	-	-	-
775	Produits de cessions d'immobilisations		840,00	
7788	Produits exceptionnels divers	800,00	125 760,50	2 000,00

Section d'Investissement :

- DEPENSES :**

Chap / Art	Intitulé	BP 2020	CA 2020	RàR 2020 A reporter BP 2021
001	Résultats d'investissement 2018	485 118,00	485 117,43	0,00
020	Dépenses imprévues	7 194,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre (TX régie - Véhicule)	30 000,00	29 998,71	
192	Plus ou moins value sur cessions		905,37	
2138	Autres constructions	15 000,00	11 359,23	
2158	Autres installations, matériels, outillage	15 000,00	17 734,11	
16	Emprunt	255 457,00	216 908,24	0,00
20	Immobilisations incorporelles	114 770,00	81 985,71	2 787,00
202 - 100	Frais insertion - Divers	10 000,00	6 409,20	
2031-100	Frais études divers	20 387,00	18 462,66	1 128,00
2031-154	Bâtiments communaux	20 064,00	14 855,88	
2031-156	Frais études Voirie Communale	2 880,00	4 218,00	
2031-176	Frais études Electrification Rurale	1 000,00		
2031-200	Frais études Immeuble La Poste			
2031-201	Frais études Requalif. Esp. Publics	32 850,00	24 589,19	
2031-202	Frais études Jardins solidaires			
2031-204	Frais d'études Locaux associatifs stade	8 480,00		
2031-205	Frais études Amenagt Esp. Buissonnets	6 500,00		
2033-100	Frais d'insertion Hors programmes	12,00	24,00	1 157,00
2033-154	Frais d'insertion Travaux de bâtiments			
2033-155	Frais d'insertion Voirie rurale		786,94	

2033-156	Frais d'insertion Voirie communale			
2033-201	Frais d'insertion Requalif Esp Publics	597,00	1 622,64	502,00
2051- 186	Logiciels	12 000,00	11 017,20	
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00	9 200,00	0,00
20422	Subventions opérations façades	15 000,00	9 200,00	
21	Immobilisation corporelles	322 671,00	288 459,24	1 352,00
2111 - 100	Acquisition Terrain nu - Hors Prog	5 000,00		
21312-100	Immobilisation Chaudière Ecole Elém.	65 400,00	64 578,10	
21312-154	Immobilisation Bât. Scolaires	10 000,00	9 964,16	
21318-154	Immobilisation Tx Bâtiments Commun.	43 500,00	42 879,50	
21318-201	Immobilisation Requalif Esp Publics			
2152 - 151	Installations voirie achat matériel	16 051,00	22 719,24	
21534-100	Tx électrification Hors programme	7 000,00	6 915,60	
21534-153	Tx éclairage public	17 000,00	16 169,00	
21571-151	Matériel roulant	30 000,00		
21578-151	Matériel de voirie	6 000,00		
2158-155	Tx Voirie rurale	15 000,00	12 888,00	
2158-156	Tx Voirie communale	35 000,00	29 307,71	
2182-151	Matériel de transport		30 142,32	
2183-151	Matériel de bureau	21 500,00	1 149,99	
2184-151	Mobilier - Achat de matériel	5 000,00	615,90	
2188-100	Autres - Hors Programmes	23 220,00	23 339,00	1 352,00
2188-151	Autres - Achat matériel	23 000,00	27 790,72	
2188-204	Autres -Locaux associatifs			
23	Immobilisations en cours	648 475,00	482 088,50	5 068,00
2313 dont,	Constructions	139 321,00	99 548,76	3 980,00
2313- 100	Divers	13141,00	7170,14	
2313-154	Bâtiments communaux	107 500,00	84 199,17	3 980,00
2313-201	Requalif Esp Publics			
2313-204	Locaux associatifs stade	8 680,00	8 179,45	
2313-205	Aménegt Espace Les Buissonnets	10 000,00		
2315 dont,	Installations mat. et out. techn.	509 154,00	382 539,74	1 088,00
2315-100	Divers	27 500,00	6 600,00	
2315-153	Eclairage public	19 083,00		
2315-155	Voirie rurale	45 000,00	34 867,44	
2315-156	Voirie communale	214 352,00	200 804,96	
2315-176	Electrification rurale	41 703,00	3 702,96	1 088,00
2315-201	Requalif. Espaces Publics	161 516,00	136 564,38	
238	Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00
238-201	Requalif Esp Publics			
	Total Dépenses de l'exercice		1 108 640,40	9 207,00
	TOTAL	1 878 685,00	1 593 757,83	9 207,00

- Recettes :

Chap / Art	Intitulé	BP 2020	CA 2020	RàR 2020 A reporter BP 2021
021	Virement section Fonctionnement	687 911,00	xxxxx	0,00
24	Produits de cessions d'immobilisations			0,00
192	Plus ou moins value sur cessions			
2157-040	Matériel de transport		1 745,37	
21111	Terrains nus		0,00	
280422	Bâtiments et installations	1 200,00	1 200,00	
10	Dotations, fonds, réserves	574 186,00	571 364,32	0,00
10222	FCTVA	88 445,00	85 445,48	
10226	TA	50 000,00	50 178,41	
1068	Réserves	435 741,00	435 740,43	
13 Dont,	Subventions	615 388,00	390 030,33	78 341,00
1321-100	Etat - PLU			
1321-154	Etat - Tx de Bâtiments			
1322-100	Région - Hors programme	23 000,00	9 000,00	13 000,00
1322-201	Région Requalif. Espaces Publics	73 560,00		
1322-204	Région - Locaux associatifs stade	57 041,00	56 662,28	
1323 - 100	Dép. - Hors programme	9 000,00		
1323-154	Dép. -Travaux de bâtiments	60 000,00	9 673,53	
1323-156	Dep - Voirie communale	39 673,00	14 911,00	60 000,00
1323-200	Dép. - Immeuble La Poste			
1323-201	Dép. - Requalif. Espaces Publics	44 738,00		
1323-202	Dép. Jardins solidaires			
1323-204	Dép. Locaux associatifs stade	3 713,00	3 713,00	
13251-100	Interco - Divers	14 063,00	14 063,25	
13251-154	Interco - Travaux Bâtiments	114 124,00	114 124,00	
13251-155	Interco - Voirie Rurale	20 800,00	20 800,00	
13251-156	Interco - Voirie Communale	85 345,00	85 345,86	
13251-201	Interco - Requalif. Espaces Publics	48 273,00	48 273,00	
13251-202	Interco - Jardins solidaires			
13251-204	Interco - Création locaux associatifs	13 058,00	13 058,00	
1346	Part. voies et réseaux			
1388-100	Audit énergétique école	9 000,00		5 341,00
1388	Autres		406,41	
16	Emprunt et dettes	0,00	2 605,07	0,00
1641	Emprunt (<i>Restitution trop perçu réaménagt</i>)		2 605,07	
165	Dépôts et cautionnement			
26	Participations	0,00	0,00	0,00
266	Autres participations		0,00	
	TOTAL	1 878 685,00	966 945,09	78 341,00

Monsieur le Maire quitte la salle, M ; Bernard GUERRERE, 2^{ème} adjoint au maire, prend la présidence de la séance, vérifie que le quorum soit atteint et fait procéder aux votes des CA 2020 :

a) Service Enfance Jeunesse :

Vote : Adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration

b) Commune M14 :

Vote : Adopté à l'unanimité des présents + 1 procuration

Monsieur le Maire revient en séance et reprend la présidence après avoir remercié l'assistance pour ses votes.

II – COMPTES DE GESTION 2020 :

Monsieur Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil, après en avoir délibéré,

a) Service Enfance Jeunesse: D-2021-04-12-02a

Approuve à l'unanimité des présents + 1 procuration, le compte de gestion du Service Enfance Jeunesse réalisé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020 en accord avec le compte administratif 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Commune – M14 - : D-2021-04-12-02b

Approuve, à l'unanimité des présents + 1 procuration, le compte de gestion réalisé par Monsieur le trésorier municipal pour l'exercice 2020 en accord avec le compte administratif 2020.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

III – Affectation des résultats 2020 au BP 2021 :

Commune – M14 - : D-2021-04-12-03

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le Compte Administratif de l'exercice 2020, Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un résultat d'exploitation comptable :

- Excédent de fonctionnement	852 539.28 €
- Déficit d'investissement	626 812.74 €

Restes à réaliser : Dépenses : 9 207.00 € - Recettes : 78 341.00 €

statuant sur le résultat à effectuer :

Décide, à l'unanimité des présents + 1 procuration, d'affecter ces résultats de clôture au BP 2021 comme suit :

C/002 – Excédent antérieur reporté de fonctionnement	294 860.54 €
C/001 – Déficit antérieur reporté d'investissement	626 812.74 €
C/1068 – Réserves	557 678.74 €

ENFANCE JEUNESSE – M 14 - :

Le budget de fonctionnement du service Enfance Jeunesse affiche un résultat à 0 €, puisqu'il est équilibré par une participation communale à la hauteur de son déficit. Il n'y a donc pas lieu de procéder à une affectation de résultat pour l'exercice suivant.

Mme Myriam AGUILA rejoint la séance, le quorum est porté à 17 présents + 1 procuration

IV – Taux des taxes locales : D-2021-04-12-04

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taux d'imposition applicables pour l'exercice 2021.

Les éléments notifiés par la DGFIPH en 2021 sont fortement impactés par deux réformes :

- La suppression de la TH sur les résidences principales (THp) dès 2021 au niveau local, avec les deux conséquences suivantes :
 - L'affectation aux communes de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale (le département ne percevra plus de taxe foncière) ;
 - La TFPB départementale ne correspond pas exactement à la perte de THp de la commune, mise en œuvre d'un dispositif d'équilibrage, sous la forme d'un coefficient correcteur, qui a pour objectif de corriger chaque année – à la hausse ou à la baisse – les recettes de la TFPB communale, après transfert de la part départementale en 2021. Il permet de neutraliser la sur-compensation ou sous-compensation initiale résultant du transfert de la TFPB ; il intègre la dynamique de la base de la TFPB sans influencer sur la politique de taux de la commune.
- La mise en œuvre de la réforme des impôts de production avec la baisse de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

Pour les impositions THp établies au titre des années 2021 et 2022, l'Etat perçoit le produit.

Les communes conservent le produit de la TH sur les résidences autres que principales (résidences secondaires, logements vacants...) mais pour les impositions établies au titre des années 2021 et 2022, le taux de la TH appliqué sur le territoire de la commune reste égal au taux appliqué sur son territoire en 2019.

Pour 2021, le besoin de financement pour réaliser les opérations d'investissement prévues implique l'augmentation des taux des taxes locales 2020 à hauteur d'un % du produit :

Soit en 2020 : TH : 13.97 % - TFB : 24.27 % - TFNB : 67.99 %

Après la réforme : (ajout du taux départemental de 21.45 %)

TFB : 45.72 % - TFNB : 67.99 % avec un coefficient correcteur de – 15 956 €

Propositions pour 2021 :

TFB : 46.18 % - TFNB : 68.67 % avec un coefficient correcteur de 0.987831 soit – 15 956 €

appliquées sur les bases d'imposition prévisionnelles 2021 annoncées, le produit global 2021 s'élève à 1 404 181 €. (+ 55 278 € d'allocations compensatrices)

Vote : Pour à l'unanimité des présents + 1 procuration ;

Le taux de la Taxe Ordures Ménagères étant voté par la Communauté de Communes La Domitienne.

Mme Géraldine ESCANDE rejoint la séance, le quorum est porté à 18 présents + 1 procuration

V – Subventions aux associations locales :

a) Subventions associations locales Budget Enfance Jeunesse : D-2021-04-12-05a

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le Budget Annexe 2021 du Service Enfance Jeunesse de la Commune, soit :

- 400 € pour l'OCCE Maternelle,
- 6 042 € pour l'OCCE Primaire et 2 000.00 € versés dans un deuxième temps pour aider au financement d'une éventuelle classe à thème organisée dans l'année scolaire.

Le conseil, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP Annexe du Service Enfance Jeunesse 2021 de la commune.

b) Subventions associations locales Budget Commune : D-2021-04-12-05b

Monsieur le Maire présente au Conseil les propositions de subventions aux associations locales pouvant être allouées sur le BP 2021 de la Commune :

Articles	Désignation	BP 2020	CA 2020	BP 2021
6574	SWING ASSOCIATION	1500,00	1500,00	1500,00
	ANCIENS COMBATTANTS - ULAC	300,00	300,00	300,00
	LA BARBOTINE	200,00	200,00	200,00
	ATLAS MUSCULATION	350,00	350,00	350,00
	DIANE LESPIGNANAISE (Chasseurs)	650,00	650,00	650,00
	JOYEUSE PETANQUE	770,00	770,00	770,00
	CLUB 3EME AGE	150,00	150,00	150,00
	ENTENTE Vendres - Lespignan Rugby	8000,00	8000,00	8000,00
	F.C.L.V. (Foot)	7000,00	7000,00	7000,00
	COMITE DES FETES	22500,00	4200,00	22500,00
	AMIS DE LESPIGNAN	850,00	850,00	850,00
	PING PONG	800,00	800,00	800,00
	COMITE DE JUMELAGE	2100,00	2100,00	2100,00
	SYNDICAT DE LA PLAINE	3812,00	3812,00	3812,00
	G.A.A.L.	2000,00	2000,00	2000,00
	LES CIGALONS	400,00	400,00	400,00
	PARENTS D ELEVES	400,00	400,00	400,00
	CHEVAL NATURE	100,00	100,00	100,00
	ZELD'HERAULT	100,00	100,00	100,00
	DONNEURS DE SANG	100,00	100,00	100,00
	YOGA LESPIGNAN	100,00	100,00	100,00
	ROUTE 66 COUNTRY			100,00
	DIVERSIVAL	1500,00	0,00	1500,00
	SOUTIEN CAUSE ANIMALE	1000,00	1000,00	1000,00
	<i>dont : Comité de Soutien à la Cause Animale (CSCA)</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>	<i>300,00</i>
	<i>30 Millions d'Amis</i>	<i>700,00</i>	<i>700,00</i>	<i>700,00</i>
	COLLEGE DE VENDRES	3192,00	3192,00	2980,00
	<i>dont :</i>			
	<i>UNSS</i>	<i>648,00</i>	<i>648,00</i>	<i>672,00</i>
	<i>FSE</i>	<i>216,00</i>	<i>216,00</i>	<i>224,00</i>
	<i>STEELBAND</i>	<i>173,00</i>	<i>173,00</i>	<i>180,00</i>
	<i>FOURNITURES SCOLAIRES/VOYAGES</i>	<i>2155,00</i>	<i>2155,00</i>	<i>1904,00</i>
	TOTAL	57 874,00	38 074,00	57 762,00

Les montants annoncés sont des montants maximum qui pourront être réduits ou versés en plusieurs fois sur l'exercice selon les besoins et l'activité de l'association pendant la période de crise sanitaire liée au coronavirus.

Le conseil, approuve chaque subvention proposée à l'unanimité des présents + 1 procuration,

Mme Mylène NAUDIN s'abstient pour la subvention concernant Atlas Musculation.

M. Didier MONTIER s'abstient pour les subventions concernant le Ping Pong et Zeld'hérault.

M. Claude VIDAL s'abstient pour la subvention concernant Les Amis de Lespignan.

et dit que ces sommes seront prélevées au C/ 6574 – Subventions du BP 2021 de la commune.

VI – Frais de représentation du Maire : D-2021-04-12-06

Le Conseil Municipal, considérant l'article 2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide d'indemniser Monsieur le Maire du montant des dépenses supportées par lui dans l'exercice de ses fonctions.

L'assemblée vote, par 18 voix pour dont 1 procuration et 1 abstention de Monsieur le Maire, la somme unique forfaitaire et annuelle de 2 000 € et dit que cette somme sera prélevée du C/6536 du BP 2021 de la commune pour lui être versée en une seule fois.

Il est nécessaire, que soit présenté au conseil municipal avant le vote du budget, le tableau des montants des indemnités et remboursements de frais perçus par les membres du conseil municipal :

COMMUNE DE LESPIGNAN
INDEMNITES DES ELUS
ANNEE 2020 (MANDAT 2020-2026)

ELU			INDEMNITES PERÇUES AU TITRE DU MANDAT CONCERNE (2020-2026)		
NOM	PRENOM	FONCTION	INDEMNITES DE FONCTION PERÇUES BRUT	REMBT DE FRAIS	AVANTAGES EN NATURE
GUIBBERT	Jean-François	Maire	14 516,79 €	2 000,00 €	
ESCANDE	Géraldine	1er Adjointe	7 065,74 €		
GUERRERE	Bernard	2è Adjoint	5 596,06 €		
CRASSOUS	Françoise	3è Adjointe	5 596,06 €		
RAMIREZ	Yann	4è Adjoint	3 063,70 €		
MULLER	Marie-Jeanne	5è Adjointe	3 063,70 €		
VIDAL	Claude	6è Adjoint	3 063,70 €		
MONTIER	Didier	CM			
COUSIN	René	CM délégué	3 049,65 €		
CHOLLET	Marie	CM			
GOTH	Marie-Josée	CM			
TOMASO	Agnès	CM déléguée	3 049,65 €		
GARCIA	Jean-Philippe	CM			
CELMA	Thierry	CM			
RIERA	Béatrice	CM			
LOPEZ	Thierry	CM			
NAUDIN	Mylène	CM			
AGUILA	Myriam	CM			
GIMENO	Laure	CM			
PUJOL	Julien	CM			
MONROS	Olivier	CM			
RIBES	Julien	CM			
PELLE	Solène	CM			

VII – BP 2021 :

a) Service Enfance Jeunesse : D-2021-04-12-07a

Monsieur le Maire présente le budget annexe 2021 du service Enfance Jeunesse de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes de la section de fonctionnement à un montant de 638 207.00 €. (Voir tableau en question 01a).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil approuve le budget annexe du Service Enfance Jeunesse 2020 présenté à l'unanimité des présents + 1 procuration.

b) Commune : D-2021-04-12-07b

Monsieur le Maire présente le budget général 2021 de la commune – M14 – équilibré entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

- En section de fonctionnement à un montant de 2 968 575.00 €
- En section d'investissement à un montant de 3 323 520.00 €

La section de fonctionnement est présente dans le tableau de la question 01b

La section d'investissement est présentée ci-après :

RECETTES		
Compte	Intitulé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	709 768,00
10222	FCTVA	267 301,00
10226	TA	57 977,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	557 679,00
13	Subventions	899 414,00
040/280422	Subventions d'équipements versées	3 040,00
	Sous-Total	2 495 179,00
	<i>RàR Recettes 2020</i>	<i>78 341,00</i>
	Sous-Total	2 573 520,00
16	Emprunt	750 000,00
	TOTAL	3 323 520,00

DEPENSES		
Compte	Intitulé	Montant
001	Solde d'exécution	626 813,00
020	Dépenses Imprévues	7 217,00
16	Capital de l'Emprunt	246 078,00
20	Etudes	180 235,00
20422	Subventions façades	15 000,00
21	Immobilisations	2 102 470,00
23	Travaux	106 500,00
040/2138	Travaux en Régie (Constructions)	15 000,00
040/2158	Travaux en Régie (Installations Techniques)	15 000,00
	Sous-Total	3 314 313,00
	<i>RàR Dépenses 2020</i>	<i>9 207,00</i>
	TOTAL	3 323 520,00

N° PROG	LIBELLE	DEPENSES					
		Totaux Prog.	20 - Etudes logiciels	21 - Achats	23 - Constructions		26 - particip.
					2313	2315	
151	Achat matériel	97 850,00		97 850,00			
	2152 - Installations de voirie	8 500,00		8 500,00			
	21571 - Mat. Roulant	31 500,00		31 500,00			
	2183 - Mat bureau et informatique	27 850,00		27 850,00			
	2184 - Mobilier	4 000,00		4 000,00			
	2188 - Autres immob. Corpor.	26 000,00		26 000,00			
	<i>RàR 2020</i>	<i>0,00</i>					
153	Eclairage Public	25 000,00				25 000,00	
	G3	20 000,00				20 000,00	
	Divers	5 000,00				5 000,00	
	<i>RàR 2020</i>	<i>0,00</i>					
154	Travaux Bâtiments	93 500,00	3 500,00	40 000,00	50 000,00	0,00	0,00
	Mise en accessibilité ERP	25 000,00		25 000,00			
	Eglise St Pierre	5 000,00		5 000,00			
	Extension Salle Muscu + stockage ST	53 500,00	3 500,00		50 000,00		
	Divers	10 000,00		10 000,00			
	<i>RàR 2020</i>	<i>3 980,00</i>			<i>3 980,00</i>		
155	Voirie Rurale	60 000,00		60 000,00		0,00	
	Voirie Rurale 2021	60 000,00		60 000,00			
156	Voirie Communale	228 500,00	0,00	203 500,00		25 000,00	
	Marquage routier	3 500,00		3 500,00			
	Marché Voirie - Programme 2021	200 000,00		200 000,00			
	Placette Rue du Serpolet	15 000,00				15 000,00	
	Divers	10 000,00				10 000,00	
	<i>RàR 2020</i>	<i>0,00</i>					
176	Electrification Rurale	10 000,00	0,00	3 500,00		6 500,00	
	Extension Réseaux	10 000,00		3 500,00		6 500,00	
	<i>RàR 2020</i>	<i>1 088,00</i>				<i>1 088,00</i>	
186	Logiciels	10 000,00	10 000,00				
	Administratif - JVS	5 000,00	5 000,00				
	Divers	5 000,00	5 000,00				
	<i>RàR 2020</i>	<i>0,00</i>					
201	Requalification Espaces Publics	879 600,00	38 400,00	841 200,00	0,00	0,00	
	Opération "Abords du Château"	874 600,00	33 400,00	841 200,00			
	Opération "Ave de Béziers"	5 000,00	5 000,00				
	<i>RàR 2020</i>	<i>502,00</i>	<i>502,00</i>				
203	Création AIRE DE LAVAGE (HT)	499 035,00	35 535,00	463 500,00	0,00	0,00	0,00
	Acquisition terrain	2 000,00		2 000,00			
	Travaux	497 035,00	35 535,00	461 500,00			
	<i>RàR 2020</i>	<i>0,00</i>					
205	Aménagt Espace Les Buissonnets	396 720,00	41 300,00	355 420,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux	396 720,00	41 300,00	355 420,00			
	<i>RàR 2020</i>	<i>0,00</i>					
206	Extension Cantine Scolaire	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux	20 000,00	20 000,00				
	<i>RàR 2020</i>						
207	Rénovation Ecole Primaire	11 500,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Travaux	11 500,00	11 500,00				
	<i>RàR 2020</i>						
100	Hors Programme	57 500,00	20 000,00	37 500,00	0,00	0,00	0,00
	Cimetière	20 000,00		20 000,00			
	Vidéoprotection	7 500,00		7 500,00			
	Communication	5 000,00		5 000,00			
	Economie d'Energie	0,00					
	PLU	10 000,00	10 000,00				
	Divers	10 000,00	10 000,00				
	Acquisition terrains	5 000,00		5 000,00			
	<i>RàR 2020</i>	<i>3 637,00</i>	<i>2 285,00</i>	<i>1 352,00</i>			
	TOTAUX (RàR 2020 compris)	2 398 412,00	183 022,00	2 103 822,00	53 980,00	57 588,00	0,00
	<i>RàR 2020</i>	<i>9 207,00</i>	<i>2 787,00</i>	<i>1 352,00</i>	<i>3 980,00</i>	<i>1 088,00</i>	<i>0,00</i>
	TOTAUX hors RàR 2020	2 389 205,00	180 235,00	2 102 470,00	50 000,00	56 500,00	0,00

N° PROG	LIBELLE	RECETTES							
		Totaux Prog.	1321 - Etat	1322 - C.R.	1323 - C.G.	1326 - Ag EAU	1388 - Autres	266 - particip	
151	Achat matériel	0,00				0,00	0,00		
	2152 - Installations de voirie	0,00							
	21571 - Mat. Roulant	0,00							
	2183 - Mat bureau et informatique	0,00							
	2184 - Mobilier	0,00							
	2188 - Autres immob. Corpor.	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
153	Eclairage Public	0,00		0,00	0,00		0,00		
	G3	0,00							
	Divers	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
154	Travaux Bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Mise en accessibilité ERP	0,00							
	Eglise St Pierre	0,00							
	Extension Salle Muscu + stockage ST	0,00							
	Divers	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
155	Voirie Rurale	0,00			0,00	0,00			
	Voirie Rurale 2021	0,00							
156	Voirie Communale	40 000,00			40 000,00	0,00			
	Marquage routier	0,00							
	Marché Voirie - Programme 2021	40 000,00			40 000,00				
	Placette Rue du Serpolet	0,00							
	Divers	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	60 000,00			60 000,00				
176	Electrification Rurale	0,00			0,00	0,00			
	Extension Réseaux	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
186	Logiciels	0,00							
	Administratif - JVS	0,00							
	Divers	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
201	Requalification Espaces Publics	320 000,00	0,00	120 000,00	200 000,00	0,00	0,00		
	Opération "Abords du Château"	320 000,00		120 000,00	200 000,00				
	Opération "Ave de Béziers"	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
203	Création AIRE DE LAVAGE (HT)	439 414,00	0,00	0,00	29 985,00	214 424,00	195 005,00	0,00	
	Acquisition terrain								
	Travaux	439 414,00			29 985,00	214 424,00	195 005,00		
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
205	Aménagt Espace Les Buissonnets	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	
	Travaux	100 000,00		50 000,00	50 000,00				
	<i>RàR 2020</i>	0,00							
206	Extension Cantine Scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Travaux								
	<i>RàR 2020</i>								
207	Rénovation Ecole Primaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Travaux								
	<i>RàR 2020</i>								
100	Hors Programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Cimetière	0,00							
	Vidéoprotection	0,00							
	Communication	0,00							
	Economie d'Energie	0,00							
	PLU	0,00							
	Divers	0,00							
	Acquisition terrains	0,00							
	<i>RàR 2020</i>	18 341,00		13 000,00			5 341,00		
	TOTAUX (RàR 2020 compris)	977 755,00	0,00	183 000,00	379 985,00	214 424,00	200 346,00	0,00	
	<i>RàR 2020</i>	78 341,00	0,00	13 000,00	60 000,00	0,00	5 341,00	0,00	
	TOTAUX hors RàR 2020	899 414,00	0,00	170 000,00	319 985,00	214 424,00	195 005,00	0,00	
				899 414,00					

VIII – Modification du tableau de l’effectif communal : D-2021-04-12-08

Monsieur le Maire indique qu’il y a lieu de modifier le tableau de l’effectif communal pour anticiper le passage de M. Christophe GEORGES en Adjoint technique Territorial à raison de 20h/semaine Stagiaire et donc retirer un poste d’agent sous contrat PEC.

Vote : 18 Pour + 1 procuration, 0 Contre, 0 Abstention.

IX – Dénomination Rues du Village : D-2021-04-12-09

Monsieur le Maire indique au Conseil que les rues du futur Lotissement Le Cercle doivent être nommées et propose :

- Rue du Cercle
- Rue du Turkié
- Rue de Roucoules
- Traverse du Cercle

Ainsi que le rajout de l’impasse du Merlot situé au sein de la ZAC Camp Redoun.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 1 procuration, approuve les propositions de Monsieur le Maire et le charge d’en informer les services de la DGFiPH et de La Poste.

X – Ligne de trésorerie Aire de Lavage : D-2021-04-12-10

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de création d’aire de lavage vont nécessiter la mise en place d’une ligne de trésorerie d’un montant de 500 000.00 € dans l’attente du versement de la subvention (80 % du montant des travaux HT) ; La différence sera financée par emprunt.

Monsieur le Maire demande l’autorisation de contacter les organismes bancaires pour conclure les contrats correspondants.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 1 procuration, approuve les propositions de Monsieur le Maire et le charge de négocier avec le Crédit Agricole et l’autorise à signer les contrats correspondants aux meilleurs taux. Il rendra compte de ses décisions lors d’une prochaine séance de conseil municipal.

XI – Terrain D n°3216 – 1 Impasse des Cigalous

a) Donation de la parcelle D n°3216 à la commune : D-2021-04-12-11a

Monsieur le Maire indique au Conseil que suite aux travaux de création du réseau pluvial, le bassin de rétention du Lotissement Pech Piquet (722 m²) situé 1 Impasse des Cigalous, n’a plus d’utilité. Les membres de l’Association des propriétaires du Lotissement ont donc signé une autorisation de donation de cette parcelle D n°3216 au profit de la Commune.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 1 procuration, accepte la donation de cette parcelle qui sera classée dans le domaine privé de la commune et dit que les frais afférents à cet acte seront à charge communale. Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers, sera chargé de la rédaction de l’acte.

b) Vente de la parcelle D n°3216 : D-2021-04-12-11b

Monsieur le Maire informe le Conseil que les services de France Domaines ont estimé cette parcelle de 722 m² à 108 000.00 € (+/- 10%) et propose de la vendre à M. et Mme CAMBON Renaud et Sandra (fille et gendre de M. et Mme DESFRENE Didier, voisins limitrophes de la parcelle) au prix de 108 300.00 € (soit 150 € le m²).

Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers, sera chargé de la rédaction de l’acte correspondant.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 1 procuration, accepte la vente de la parcelle D n°3216 à M et Mme Renaud CAMBON au prix sus-indiqué et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, technique ou financier utile à la transaction.

XII – Eclairage public – Extinction de nuit : D-2021-04-12-12

Vu la loi n°2009-967 du 3/08/2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement et notamment son article 41 indiquant que les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation ;

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Il est nécessaire de lutter contre la pollution lumineuse et ses nombreux impacts sur la biodiversité, le sommeil des habitants, la visibilité du ciel étoilé, en éclairant raisonnablement en fonction de nos besoins réels et en rétablissant pendant quelques heures un réel environnement nocturne.

Une réflexion a ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges ad hoc dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. La commune a sollicité le syndicat d'énergies pour étudier les possibilités techniques de mise en œuvre et, le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes, de manifestations locales ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide que l'éclairage public sera interrompu une partie de la nuit dès que les horloges astronomiques seront installées.

Le Département devra donner son accord pour l'extinction de l'éclairage public sur les voies départementales traversant la commune.

L'éclairage public relevant des pouvoirs de police du Maire, selon l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil charge Monsieur le Maire de décider par arrêté des modalités d'application de cette coupure d'éclairage public, en particulier sur les horaires, les lieux, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

XIII – Institution du Permis de louer sur la Commune : D-2021-04-12-13

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu la loi n°2014-366 DU 24 Mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR),

Vu le décret n°2016-1790 du 19 Décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location,

Vu les articles L634-1 à L634-5 et les articles L635-1 à L635-11 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu l'arrêté du 27 mars 2017 relatif au formulaire de demande d'autorisation préalable de mise en location de logement,

Afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne, la loi ALUR du 24/03/2014 a permis aux collectivités territoriales de mettre en place un régime de contrôle des locations immobilières dans les secteurs comportant des logements dégradés. Désormais, les communes peuvent, selon les cas, conditionner la location à une déclaration de mise en location ou à une autorisation préalable.

Le Décret d'application n°2016-1790 du 19/12/2016, publié au JO du 21/12/2016, définit les modalités d'application de ces deux régimes :

- La déclaration préalable de mise en location, définie aux articles L634-1 à L634-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, est une simple formalité déclarative, permettant néanmoins à la commune d'être informée des logements mis en location.
- Le régime d'autorisation préalable, codifié aux articles L635-1 et suivants et R635-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation, est plus contraignant puisqu'il conditionne la conclusion du contrat de bail à l'obtention d'une autorisation préalable, délivrée au regard des caractéristiques du logement concerné et qui doit être jointe à tout nouveau contrat de bail.

La demande est établie conformément au formulaire fixé par l'arrêté du 27/03/2017 et devra être déposé en Mairie contre récépissé. Le délai d'instruction est d'un mois à compter du dépôt.

Considérant que certains logements du parc privé offerts à la location, peuvent être considérés comme indignes, c'est-à-dire présentant un risque pour la santé ou la sécurité de leurs occupants,

Considérant qu'il convient de contrôler la qualité des logements mis en location sur le territoire de la commune, afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil,

Considérant que le secteur du centre ancien est le plus sensible à la présence d'immeubles en état de péril et de logements signalés pour insalubrité ainsi que les logements anciens,

Vu la volonté de la commune d'instaurer le dispositif d'autorisation préalable de mise en location,

Considérant que ce dispositif conditionne la conclusion d'un contrat de location à l'obtention d'une autorisation préalable, délivrée dans un délai d'un mois et valable 2 ans suivant sa délivrance si le logement n'a pas été mis en location,

Considérant qu'à défaut de notification d'une décision expresse dans le mois suivant le dépôt de la demande d'autorisation, le silence vaudra autorisation, sans pour autant pouvoir être interprété comme une reconnaissance du caractère décent ou digne du logement,

Considérant que ce dispositif concerne les locations nues ou meublées qui constituent la résidence principale du locataire,

Considérant que ce dispositif s'applique exclusivement aux nouveaux contrats,

Considérant qu'une demande d'autorisation devra être déposée pour chaque nouvelle location,

Considérant qu'en cas de vente ou de donation portant sur le logement, l'autorisation en cours de validité peut être transmise au nouveau propriétaire, par le biais d'une déclaration de transfert qui produira effet à compter de son dépôt, sous réserve de l'accord du bénéficiaire initial de l'autorisation,

Considérant que l'autorisation ne pourra être délivrée à un logement situé dans un immeuble faisant l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril,

Considérant que, pour tout logement considéré comme « *susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et à la salubrité publique* », la demande pourra donner lieu à un rejet ou autorisation sous conditions de travaux ou d'aménagements,

Considérant que l'absence d'autorisation est passible d'une amende allant de 5 000 € (jusqu'à 15 000 € en cas de récidive dans les 3 ans), à 15 000 € si la location est consentie malgré une décision de rejet d'autorisation,

Considérant que la date d'entrée en vigueur du dispositif ne peut être antérieure à 6 mois à compter de la publication de la présente délibération.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide d'instaurer le dispositif d'autorisation préalable de mise en location conformément aux articles L635-1 et suivants et R635-4 du Code de la Construction et de l'Habitation et de délimiter la zone dans laquelle les logements mis à la location seront soumis à autorisation, selon le plan joint en annexe, de la manière suivante :

- Tout logement situé dans l'intérieur du périmètre délimité en orange (soit le secteur ancien et très ancien du village) quelle que soit sa date de construction,
- Les logements dont la construction est antérieure à 1990 sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les demandes d'autorisation seront établies selon le formulaire fixé par l'arrêté en vigueur et déposées en Mairie contre récépissé. Ce dispositif entrera en vigueur à compter du 1^{ier} Novembre 2021.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

XIV – Approbation de la modification n°2 du PLU : D-2021-04-12-14

Vu le Code de L'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17/01/2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17/12/2019 approuvant la décision de modification n°2 le PLU,

Vu l'arrêté n°A-2020-11-30-44 prescrivant l'enquête publique de la modification n°2 du PLU du 04/01/2021 au 04/02/2021,

Vu l'arrêté n°A-2020-01-08-01 suspendant l'enquête publique de la modification n°2 du PLU pour demander l'examen au cas par cas auprès de la MRAe pour définir si la procédure est soumise à évaluation environnementale,

Vu l'arrêté n°A-2021-01-19-03 prescrivant la reprise de l'enquête publique du 09/02/2021 au 11/03/2021,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que les résultats de ladite enquête ne justifient que d'un changement mineur à la modification prévue (information sur le caractère inondable du parking).

Considérant que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles L 153-36 à 38 et L 153-40 du Code de l'Urbanisme ;

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide :

- D'approuver la modification du PLU telle qu'elle est annexée à la présente,
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R 153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local,
- Dit que, conformément aux articles L 153-19 à 22 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie ainsi qu'à la Direction DDTM34 et dans les locaux de la Préfecture de l'Hérault,
- Dit que la présente délibération sera exécutoire :
 - Dans un délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au PLU ou, dans le cas contraire, à dater de la prise en compte de ces modifications,
 - Après l'accomplissement des mesures de publicité pré-citées,

La présente délibération, accompagnée du dossier de PLU modifié qui lui est annexé, est transmise à M. le Sous-Préfet.

XV – Convention passage BRL sur chemin de service : D-2021-04-12-15

Monsieur le Maire présente une convention de passage des réseaux BRL en traversée du chemin n°44 (ancien chemin de Lespignan-Vendres) à hauteur de la parcelle C 2276 jusqu'à la parcelle C 2233 pour desservir les terrains de M. Assbaï Azarzari Abderrahman (C 3129/C 2240) et de M. Bouchafra El Messaoudi Tahar (C 223/-C 2239).

La convention définit les conditions dans lesquelles ces réseaux peuvent être réalisés ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec les intéressés.

XVI – Subvention façades: D-2021-04-12-16

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. Olivier CIBLOLA, 4 Le Boulevard - Montant de la subvention : 1 500 €

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2021 ou suivant.

XVII – Motion de soutien Collectif « Marc Bloch en lutte » : D-2021-04-12-17

Monsieur le Maire présente une demande du Collectif « Marc Bloch en lutte » qui regroupe des enseignants qui luttent pour obtenir des moyens décentes pour leur établissement et donne lecture de la motion accompagnant le vote de rejet de la répartition de la dotation globale horaire du lycée Marc Bloch lors du conseil d'administration :

« Motion accompagnant le vote de rejet de la répartition de la dotation globale horaire du Lycée Marc Bloch lors du Conseil d'Administration

Depuis 2017 et plus encore depuis le mois d'Octobre 2020, notre institution et son ministre ne cessent de claiçonner leur amour des valeurs républicaines. Or, à l'épreuve des faits, plus les mots de République sont exaltés, moins l'Etat ne les applique.

L'arrivée de dotations horaires toutes plus faméliques les unes que les autres ne fait que confirmer cette contradiction.

En effet

Où est la liberté, quand des élèves doivent choisir entre des EDS surchargés et d'autres dédoublés faute de moyens ? Quand des élèves dont on sait le peu de mobilité feront des choix par défaut pour ne pas quitter leur territoire. Quand des professeurs se voient obligés d'absorber de plus en plus d'heures supplémentaires au détriment de la création de postes ?

Où est l'égalité, quand notre lycée périurbain ne pourra plus proposer à brève échéance l'option latin, quand il voit ses heures DNL diminuer, quand il voit disparaître l'Espagnol Euro, quand il ne pourra pas proposer un nouvel EDS sport faute de moyens ?

Où est la fraternité, quand tous ces choix sont renvoyés à des arbitrages entre disciplines désormais poussées à s'entre déchirer pour obtenir des conditions d'étude décentes pour leurs élèves, quand la concurrence devient la norme au détriment de l'intérêt général ?

Le ministre, tout à sa dévotion pseudo-républicaine, oublie comment en 1972 la République s'est fondée.

La colère qui s'est levée et qui continue de monter ne retombera pas. »

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 17 voix pour dont 1 procuration et 2 voix d'abstention, soutient la motion telle que ci-dessus présentée.

XVIII – Gel des récoltes agricoles des 7 à 8 Avril 2021 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'épisode de gel des 7 à 8 avril 2021 qui a frappé notre région a engendré d'importants dégâts sur les récoltes 2021 représentant de 70 à 100 % de perte.

Le service Agriculture et Forêt de la DDTM34 (service de l'Etat) nous a informé ce jour même qu'afin de recenser l'ensemble des dégâts, un questionnaire a été mis en ligne par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault : Il est essentiel que tous les agriculteurs sinistrés y apportent leur contribution.

Ce recensement permettra le déclenchement des mesures d'aides (exonération de la TFNB, prise en charge partielle des cotisations sociales....) ;

Par ailleurs, une procédure de reconnaissance pour les calamités agricoles est également mise en œuvre. Elle vise à prendre en compte les pertes de fonds sur la vigne (pieds gelés qui doivent être remplacés) et la perte de récolte en arboriculture.

Il est à noter que la vigne est une production assurable. Aussi, la perte de récolte en viticulture ne bénéficie plus des aides des calamités agricoles.

a) Subvention aux agriculteurs sinistrés : D-2021-04-12-18a

Monsieur le Maire propose de verser une aide d'un montant de 3 000.00 € au Conseil Départemental de l'Hérault pour abonder un fonds départemental ouvert à toutes les collectivités. Ces montants conjugués avec le montant de l'aide départementale seront répartis en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture et les organisations professionnelles, entre les agriculteurs sinistrés selon les critères qui seront définis.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 1 procuration, approuve la proposition sus-indiquée et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Madame Géraldine ESCANDE, 1^{ière} adjointe, se fait le relais des viticulteurs pour demander si une aide plus locale ne peut être apportée notamment au travers de la participation à l'investissement de l'aire de lavage en décalant d'une année l'appel de participation aux usagers. Monsieur le Maire assure avoir entendu la demande et confirme qu'une réponse sera apportée après étude des éventuelles possibilités de mise en œuvre.

b) Vœu pour création d'un Plan de Sauvetage : D-2021-04-12-18b

Vœu

Suite au gel du 7 avril qui a fortement sinistré l'agriculture

Les élus du Conseil Municipal réunis ce jour

CONSIDERANT :

- Toutes les conséquences économiques, sociales et environnementales du gel du 7 avril qui a impacté l'économie agricole sur le territoire National,
- Qu'un grand nombre d'agriculteurs et de vigneron ne pourront pas faire face, ni à leurs besoins en trésorerie, ni à leurs frais d'exploitation nécessaires à la pérennité des cultures, ni aux échanges bancaires, ni au paiement de leurs charges sociales et foncières, ni au remboursement de certains dispositifs,
- Que cette situation est inédite par son ampleur nationale,
- **Que l'agriculture est le deuxième PIB de l'Hérault** avec 809 millions d'euros, dont 80% provient de la viticulture,
- Que cette économie départementale concernant 7.547 chefs d'exploitation et plus de 15 400 emplois salariés,
- Qu'une large partie des terres agricole et arboricole et notamment les 84.900 hectares de vignobles subiront les conséquences du gel dans des proportions très importantes.

En regard, des multiples milliards du plan de relance consacré aux autres secteurs économiques et qui étaient nécessaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents + 1 procuration,

DEMANDE au Gouvernement la mise en place d'un véritable **PLAN DE SAUVETAGE** de l'agriculture avec des règles adaptées s'écartant de la complexité de certains dispositifs existants annihilant toute éligibilité.

Ce vœu est envoyé par toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent à M. le Préfet de l'Hérault ainsi qu'à M. le Ministre de l'Agriculture.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe :

- ❖ **Elections Départementales et Régionales des 13 et 20 juin 2021** : Samedi 10 Avril : réception d'un mail de la préfecture nous transmettant les rapport et préconisations du Conseil Scientifique pour les tenues des bureaux de vote en demandant à chaque Maire de répondre avant lundi 12 avril 2021 11h si la commune pouvait organiser les élections dans les conditions préconisées.

- Personnes vaccinées
- Distance de 1m50 entre les membres du bureau de vote et des scrutateurs lors du dépouillement
- Possibilité d'organiser les opérations à l'extérieur

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse qui a été faite dans les délais impartis :

« Ci-dessous une réponse complémentaire pour l'organisation des élections départementales et régionales des 13 et 20 juin 2021 pour la commune de Lespignan :

Organisation des scrutins :

Nous sommes capables d'organiser les doubles élections dans des pièces de 60 m² avec 6 personnes :

- 2 présidents
- 2 assesseurs (émargement)
- 2 assesseurs (contrôle)

Avec quelques difficultés pour le respect d'une distance d'1m50 entre les personnes

Filtrage des électeurs à l'entrée pour respecter une jauge de 3 électeurs simultanés dans le bureau de vote

Entrée et sortie distinctes dans le bureau de vote permettant un sens de circulation sans croisement.

Organisation du dépouillement :

Les opérations de dépouillement des deux élections se feront en simultanée dans la même pièce

- 1 seule table de dépouillement/élections avec difficulté pour la distanciation physique de 1m50 (1m sera possible).

Impossibilité de tenir les bureaux de vote avec des personnes vaccinées dans la situation et la programmation des vaccinations actuelles. »

Un tableau de possibilité de présence pour les 13 et 20 juin 2021 circule dans l'assemblée. Des horaires de présence précis seront donnés à chacun quelques jours avant les élections (après la désignation des assesseurs et délégués par les candidats) en fonction de ses disponibilités, afin de limiter le nombre de personnes dans le bureau de vote.

❖ **Manifestation publique contre la restructuration des services de la Poste** : Jeudi 15 Avril 2021 à 10h00 devant la Poste de Nissan lez Ensérunes avec la Mairie de Nissan, pour le maintien du service public.

Mme Géraldine ESCANDE demande s'il est possible que la mobilisation soit également présente sur Lespignan ;

Monsieur le Maire se renseigne dès demain pour mettre cette possibilité en place.

Une large information de cette manifestation sera effectuée sur Facebook et Panneaupocket afin de mobiliser le plus grand public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.